

# Les sociétés de financement au ralenti

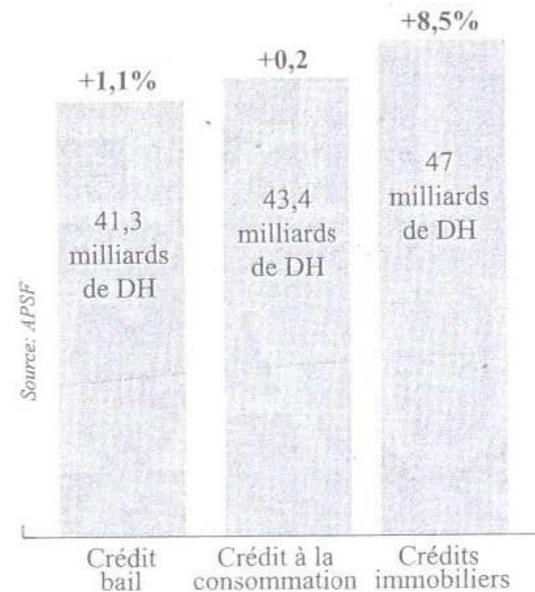
- L'activité de crédit à la consommation surtout touchée
- Par contre, les prêts immobiliers affichent une hausse significative
- Les opérateurs plaident pour une libéralisation du taux maximum des intérêts conventionnels

A quelques jours de la fin du premier semestre, les patrons des sociétés de financement n'ont pas vraiment retrouvé le sourire. L'activité est répartie sur les mêmes bases que l'année dernière où les concours à l'économie n'ont progressé que de 3,8% avec d'importantes dispa-

rités au niveau des branches. Les années fastes sont bien loin, a regretté Abdallah Benhamida, président de l'Association professionnelle des sociétés de financement (APSF) lors de l'assemblée générale du 26 juin. La profession n'est pas la seule à subir le contre-coup de la conjoncture. Avec un rythme de progression inférieure à 4%, le crédit bancaire est également très loin de sa tendance de croissance de long terme, rappelle Abdellatif Jouahri, gouverneur de la Banque centrale.

Les difficultés des sociétés spécialisées se situent principalement au niveau du crédit à la consommation. Le secteur qui sort à peine d'une phase d'assainissement du portefeuille suite à la montée des impayés doit aujourd'hui se réinventer pour

Encours des crédits par activité en 2013



Les sociétés spécialisées éprouvent beaucoup de difficultés surtout sur le crédit à la consommation avec la forte concurrence des banques. La profession se cherche un nouveau business model

contrer la concurrence des banques. Au-delà de l'atonie de la demande, la forte concurrence des banques fait souffrir beaucoup d'opérateurs. Le rapport de force est entrain de changer. Les sociétés spécialisées sont aujourd'hui au coude à coude avec les banques sur le marché du crédit à la consommation alors qu'elles étaient largement devant quelques années

plus tôt. Elles ont cédé du terrain durant la phase d'assainissement. Dans le même temps, elles peuvent difficilement s'aligner sur les tarifs des banques. Le risque est qu'elles sacrifient leur rentabilité.

Ce qui n'est pas, bien entendu, leur volonté. Pour les professionnels, le développement de leur activité n'est pas uniquement de leur ressort. En clair, ils comptent également sur le coup de pouce du régulateur. La profession plaide notamment pour la libéralisation du taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). Il est actuellement fixé à 14,39% jusqu'au 31 mars 2015. La déréglementation du TMIC est censée, selon les opérateurs, assurer la protection du consommateur grâce à une concurrence plus forte sur le marché. Il reste que le dispositif actuel permet d'éviter tout abus.

Une dérégulation ne se traduira pas forcément par une détente des taux pour le consommateur. □

F. Fa